

Le Mot du Maire

Comme à l'accoutumée, voici un résumé des délibérations prises par vos élus du Conseil municipal lors des réunions des 9 et 22 avril derniers.



La première séance était plus particulièrement consacrée au vote du budget communal 2015. Ce dernier a été élaboré dans un contexte particulièrement tendu, du fait de fortes baisses des dotations de l'Etat conjuguées à de nouvelles charges liées aux nouveaux rythmes scolaires et à l'instruction des actes d'urbanisme.

Ainsi, après six ans de stabilité, nous avons opté pour une hausse de 2 % des trois taux d'imposition communale. C'est ainsi que le taux de la taxe d'habitation passe de 10,62 à 10,83 %, celui de la taxe foncière passe de 12,18 à 12,42 % et enfin, le taux de la taxe sur le foncier non bâti passe de 35,57 à 36,27 %.

Dans le même temps, nous avons diminué de 5 % le montant des subventions de l'ensemble de nos associations.

C'est donc sur ces bases, que nous avons équilibré le budget primitif 2015 à hauteur de 792.496,78 € en fonctionnement et 1.028.019,63 € en investissement.

Par la suite, nous avons accepté de reconduire certaines conventions, que ce soit pour la formation de nos agents municipaux ou pour la fourrière automobile, de même qu'un avenant à notre contrat d'assurance.

Nous avons aussi pris une motion pour le maintien du centre de sécurité sociale de Tarascon, menacé de fermeture.

La deuxième séance concernait principalement nos investissements futurs.

Nous avons ainsi décidé d'acquérir un terrain de 523 m², situé au 11 impasse du Mistral, afin d'y réaliser un parking. Cet investissement de 115.060 € HT est subventionné à hauteur de 80 % par notre Conseil départemental, dans le cadre du contrat de développement et d'aménagement signé le 7 mars dernier.

D'autre part, nous avons retenu l'entreprise COLAS de Vedène (84) pour effectuer des travaux de reprise des enrobés sur l'ancien chemin de St-Rémy et ce, pour un montant de 47.984 € HT, dont 80 % pris en charge par notre département.

Enfin, après avoir accordé un droit de passage à ErDF dans la zone de la Monède et reconduit pour trois mois renouvelables le contrat de notre secrétaire d'accueil, nous avons voté une demande de subvention exceptionnelle au Département en vue d'acquérir le restaurant « le Croque Chou ». Ce projet, dépendant de la subvention obtenue, fera l'objet d'une autre délibération.

Pour clore ce « Mot du maire », permettez-moi de vous donner rendez-vous :

- **vendredi 1^{er} mai** journée vide-greniers, organisée par notre comité des fêtes.
- **vendredi 8 mai**, à 11h, au monument aux Morts, commémoration du souvenir.

Verquières, le 27 avril 2015